

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-trois juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 juin 2022

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>eme</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>eme</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>eme</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>eme</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>eme</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>eme</sup> adjoint	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
 Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
 M. Guy GUEPY (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)  
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
 M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)  
 M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

Absente :

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°65 /22/VI

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL VICTORIN BOEWA DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES FEDERALES DU STADE

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 juin 2022,**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°38/2022 du 17 juin 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des sports, en date du 07 juin 2022, et après en avoir délibéré,

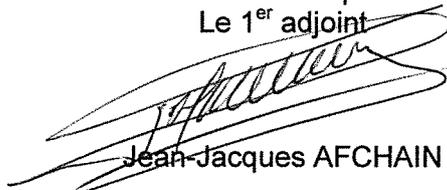
**DECIDE :**

- Article 1 :** Le programme des travaux d'aménagement du vestiaire du stade de football Victorin BOEWA, ci-annexé est approuvé.
- Article 2 :** Le Maire ou son représentant est habilité à signer les marchés et avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous les actes ou conventions liés à cette opération.
- Article 3 :** Les dépenses seront imputées au budget principal sur le chapitre d'investissement « 1200 - Aménagements et équipements sportifs », dans la limite des crédits inscrits.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 27 JUIN 2022  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le 28 JUIN 2022  
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2022

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Pour le Maire absent et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

  
Jean-Jacques AFCHAIN



Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

  
Eric KEM-SENG

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

27 JUIN 2022

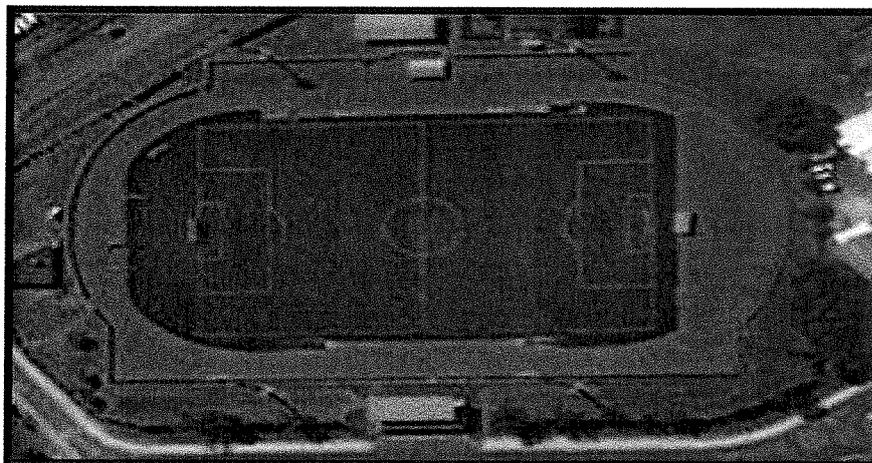
CONTRÔLE DE LEGALITE

**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la Province Sud  
Direction des Services Techniques et de Proximité  
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)  
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

# **PROGRAMME**

**Aménagement des vestiaires du stade de football Victorin BOEWA dans le cadre de la mise aux normes fédérales du stade**



Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

27 JUIN 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE

Mai 2022

# Mémoire de présentation

## 1. Finalité et enjeux

### a. Etat des lieux / Problématique

Le Stade Victorin BOEWA a été construit en 1987, et rénové en 2011 pour les Jeux du Pacifique NC2011.

En 2018, un expert missionné par la Fédération Française de Football (F.F.F.) s'est rendu en Nouvelle-Calédonie pour statuer sur l'homologation de certains stades pour le compte de la Fédération Calédonienne de Football afin de programmer des matchs de SUPER LIGUE et Océanien.

Le stade Victorin BOEWA a reçu un avis défavorable de la F.F.F. pour le niveau 4SYE « Installations minimales utilisées en Division Honneur senior masculin des Ligues régionales ».

Afin d'obtenir l'homologation du stade au niveau 4SYE, la ville s'est engagée dans le projet de mise aux normes de l'équipement.

Cette homologation permettra par ailleurs de :

- garantir une pratique adaptée au niveau des clubs qui s'y entraînent,
- accueillir le championnat de SUPER LIGUE et des matchs de la zone Pacifique.
- organiser des tournois sportifs internationaux tels que le KIA CUP, tournoi U10 organisé par l'ASMD, invitant des équipes étrangères (Vanuatu, Nouvelle-Zélande,...)
- intégrer l'infrastructure au centre de préparation de PARIS 2024, dont l'Institut Océanien d'Haltérophilie (situé sur le complexe) a été labellisé.

### b. Solution et objectifs

Il est ainsi projeté des travaux portant sur :

- La reprise du compactage du gazon synthétique du stade afin d'atteindre les objectifs fixés par la F.F.F. de roulement et rebond du ballon,
- Le réaménagement et l'extension des vestiaires afin de respecter le cahier des charges fédérales des vestiaires d'un stade de football accueillant des matchs de niveau 4SYE.

## 2. Description des travaux

Les travaux consistent à :

- Décompacter et changer la couche des billes SBR du gazon synthétique du terrain,
- Réaménager les locaux existants afin de respecter les surfaces identifiées dans le cahier des charges des normes fédérales de la F.F.F.

### 3. Estimation financière

Le coût de l'opération (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers) est estimé à : **28 620 760 F CFP TTC.**

### 4. Plan de financement

Sur l'opération « 1200 – Mise aux normes fédérales du stade de football Victorin BOEWA » du budget principal de la ville du Mont-Dore :

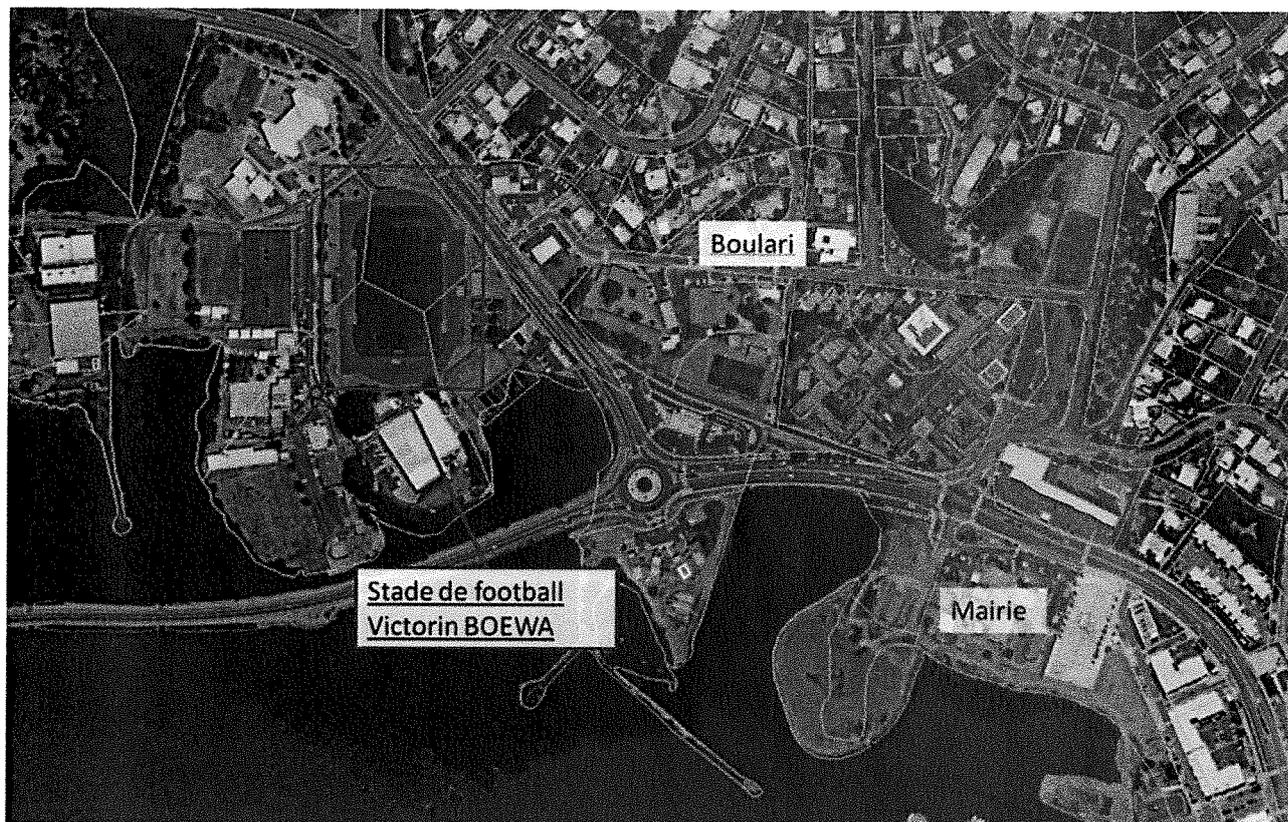
Libellé	TOTAL en FCFP TTC	2021 (réalisé)	2022	2023
<b>Dépenses d'investissement</b>				
Travaux	28 620 760	1 670 460	6 000 000	20 950 300
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>28 620 760</b>	<b>1 670 460</b>	<b>6 000 000</b>	<b>20 950 300</b>
<b>Recettes d'investissement</b>				
ANS	4 415 273	-	-	4 415 273
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 415 273</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 415 273</b>

### 5. Calendrier prévisionnel

#### a. Echancier physique

- Reprise du revêtement du terrain :
  - 2021 : Décompactage et reprise de la couche SBR du gazon synthétique du terrain.
- Réaménagement et extension des vestiaires :
  - Janvier 2022 : APS
  - Mars 2022 : Permis de construire
  - Mai 2022 : DCE
  - Juin 2022 : Appel d'offres travaux
  - Septembre 2022 : Notification du marché de travaux
  - Mars 2023 : Fin des travaux
- Contrôle externe de la F.F.F :
  - Septembre 2023

## 6. Plan de situation



Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

27 JUIN 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Approbation du programme des travaux de mise aux normes fédérales du stade de football Victorin BOEWA.

P.J.: Projet de délibération.

### Finalité et enjeux

La Ville du Mont-Dore est soucieuse de préserver la qualité de ses équipements sportifs pour les pratiques locales et de contribuer aux rencontres interclubs et régionales.

Le stade Victorin BOEWA a reçu un avis défavorable de la Fédération Française de Football (F.F.F.) pour le niveau 4SYE « Installations minimales utilisées en Division Honneur senior masculin des Ligues régionales ». Afin d'obtenir l'homologation du stade à ce niveau, la Ville s'est engagée dans le projet de mise aux normes de l'équipement.

### Description des travaux

Les travaux consistent à :

- Décompacter et changer la couche des billes SBR du gazon synthétique du terrain,
- Réaménager les locaux existants afin de respecter les surfaces identifiées dans le cahier des charges des normes fédérales de la F.F.F.

### Estimation financière et plan de financement

Le coût de l'opération est estimé à 28 620 760 F CFP (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers).

### Calendrier prévisionnel physique et financier

Le calendrier est le suivant :

- Reprise du revêtement du terrain :
  - 2021 : Décompactage et reprise de la couche SBR du gazon synthétique du terrain.
- Réaménagement et extension des vestiaires :
  - Janvier 2022 : APS
  - Mars 2022 : Permis de construire
  - Mai 2022 : Dossier de consultation des entreprises (DCE)
  - Juin 2022 : Appel d'offres travaux
  - Septembre 2022 : Notification du marché de travaux
  - Mars 2023 : Fin des travaux
- Contrôle externe de la F.F.F :
  - Septembre 2023

### Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proosées par la commission d'appel d'offres.

### Observations de la commission chargée des sports, en date du 07 juin 2022 :

*Les travaux ayant débuté l'an dernier, M. SAO comprend qu'ils ont été inclus dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) adopté en 2021.*

*M. OXFORD répond que la 1<sup>ère</sup> phase des travaux (décompactage et reprise de la couche SBR) représentait environ 1,5 M F CFP. C'était une solution palliative car le remplacement de l'ensemble du gazon coûterait environ 50 M F CFP. Toutefois, il conviendra de prévoir cette dépense (changement de la pelouse) dans le cadre du PPI.*

M. SAO demande si la Ville supportera seule le coût de la rénovation du terrain.

M. OXFORD répond que ce coût est difficilement supportable par la Ville. Elle fera donc appel à différents partenaires comme l'Etat, via l'ANS, les fédérations locales, régionales ou internationales.

M. BONBON ajoute qu'une aide financière pourrait être demandée à l'ANS et à la fédération calédonienne de football pour le changement total du revêtement et son entretien, dans 2 ou 3 ans.

M. SAO rappelle que lors des derniers Jeux du Pacifique de 2011, la Ville avait déjà investi dans des travaux pour que le stade de Boulari soit conforme aux normes de l'époque. Il demande donc si le terrain a bien été entretenu depuis.

M. BONBON confirme que l'entretien a bien été réalisé afin de le garder en bon état le plus longtemps possible. Il précise que les coûts d'entretien s'élèvent à 2,4 M F CFP/an.

Il ajoute que la durée de vie d'un gazon synthétique est de 8 ans, voire plus s'il est bien entretenu.

Le changement de la couche des billes SBR, réalisé l'an dernier, permet de gagner 2 ans avant de changer totalement le revêtement du terrain.

Enfin, depuis 2011, le cahier des charges de la fédération française de football relatif à l'homologation des stades a évolué, notamment en 2017 et en 2022.

**Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 17 JUIN 2022

Pour le Maire absent et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,

  
Jean-Jacques AFCHAIN

